

**MAIRIE
DE
BESANÇON**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 décembre 2025

~~Délibération 008125~~

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET

Etaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 4 - Exercice budgétaire 2025 - Décision Modificative n°3

Délibération n° 008125

4
Exercice budgétaire 2025 - Décision Modificative n°3

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	20/11/25	Favorable (2 contre)

Résumé :

Cette Décision modificative présente tous budgets confondus des sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées respectivement à 1 M€ et à 1,2 M€, sur le budget principal et le budget Forêts.

Cette dernière Décision modificative de l'année 2025 permet les ajustements de crédits nécessaires en fin d'exercice.

Elle intègre notamment des redéploiements de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement, dans une logique d'optimisation de l'utilisation des crédits inscrits au budget.

Dans ce cadre, tous budgets confondus, les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées respectivement à hauteur de 1 M€ et 1,2 M€, principalement sur le budget principal, ainsi que sur le budget Forêts, intégrant des opérations d'ordre pour un montant de 0,9 M€, au titre notamment de la valorisation des travaux en régie en investissement qui atteignent à eux-seuls 0,8 M€.

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement s'élève pour sa part à 0,9 M€ sur les 2 budgets concernés.

I. Le budget principal

1 - En fonctionnement (mouvements réels)

➤ **Les propositions en dépenses réelles**

Elles s'élèvent en net à 100 244 € et comprennent principalement les postes suivants :

- + 100 000 € pour l'inscription d'une provision, comme en 2024, au titre du contentieux en cours sur le partage de la taxe d'aménagement entre GBM et les communes, concernant les permis de construire antérieurs à 2022, reversés à 100 %, contre 70 % précédemment. La constitution d'une provision pour risques est dès lors obligatoire, en cas de versement.
- + 68 000 € pour ajuster les facturations établies en matière de consommation d'eau dans les piscines et les terrains sportifs, avec notamment un changement progressif et harmonisé des modalités de facturation, appliquées sur une saison complète d'utilisation.
- **Une diminution de 117 239 €** sur l'Attribution de Compensation versée à Grand Besançon Métropole (GBM) dans le cadre de la variation des coûts définitifs des services communs 2025 tels que ressortant du Compte administratif 2024 et des Autorisations des Droits des Sols délivrées pour Besançon en 2025, en lien avec la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 11 décembre prochain.

Par ailleurs, des redéploiements de crédits interviennent également à l'intérieur de la section de fonctionnement entre chapitres budgétaires (charges à caractère général, subventions ...), sans incidence financière en termes d'équilibre, dans le but d'assurer une gestion optimisée

des crédits votés au budget et sans faire appel à des crédits complémentaires. Parmi ces redéploiements, 47 325 € sont proposés pour permettre l'attribution de subventions aux associations culturelles soumises au présent Conseil municipal.

➤ Les propositions en recettes réelles

Elles s'établissent à 96 686 € et se décomposent principalement comme suit :

- + 53 354 € portant sur des subventions notifiées en provenance de l'Etat dans le domaine de la coopération décentralisée pour le projet de partenariat entre la Ville de Man en Côte d'Ivoire et Besançon (24 300 €), de l'Union Européenne pour la lutte contre la précarité énergétique (23 054 €) et de la DRAC suite à l'exposition temporaire « Valises ! » au Musée de la Résistance et de la Déportation (6 000 €). Ces recettes font l'objet d'une réaffectation en dépenses de fonctionnement lors de la présente Décision modificative.
- + 21 000 € d'encaissement de recettes au titre du recouvrement des indemnités journalières de Sécurité Sociale, dans le cadre d'un travail d'optimisation mené.
- + 16 332 € pour un ajustement de recettes au titre des services communs et des facturations de mise à disposition de personnel.

2 - En investissement

➤ Les propositions en dépenses réelles

Elles s'élèvent à 223 442 € en net. Les principales opérations sont les suivantes :

- + 320 000 € sont proposés pour permettre d'engager le renforcement de la mise en conformité des crèches, dans le cadre du cadre réglementaire fixé par l'Etat avant l'automne 2026 (installation de portes comprenant deux oculus, surélévation des clôtures...). Ce référentiel bâtiementaire répond aux objectifs prioritaires de sécurité des enfants accueillis et d'harmonisation des pratiques au sein des EAJE.
- + 300 000 € pour le bâtiment Cathédrale aux Prés de Vaux pour permettre d'engager par anticipation la reprise des pentes d'évacuation des eaux pluviales de la toiture existante, en parallèle de la reprise structurelle de gros œuvre déjà lancée, pour garantir la pérennité du bâtiment.
- + 150 000 € d'avance de trésorerie à la Caisse des Ecoles sont accordés afin de couvrir les dépenses prévues sur l'exercice 2026. En l'absence de fonds propres et compte tenu du versement tardif de la subvention de l'Etat liée à ce dispositif, cette avance permettra d'assurer la continuité des paiements dès le début d'année 2026. Elle fera l'objet d'un remboursement intégral par la Caisse des écoles avant la clôture de l'exercice 2026 et est inscrite en recette correspondante au budget.
- + 77 000 € dans le cadre de travaux de restructuration du chenil de la Police Nationale sur le site du Fort de Bregille, pris en charge par la Ville en tant que propriétaire des lieux et financés par l'Etat.
- + 37 400 € pour l'acquisition d'un nouveau sol sportif spécifique au Palais des Sports Ghani-Yalouz, afin de soutenir les clubs sportifs et se conformer aux exigences des instances internationales en cas d'organisation de rencontres européennes.
- + 7 000 € affectés au remplacement d'un four au Centre International de Séjour, dont le mobilier est mis à disposition de l'association gestionnaire, afin de garantir le bon fonctionnement de l'équipement.

- + 8 000 € sont proposés dans le but de lutter contre la prolifération du moustique tigre dans les cimetières. De nouveaux équipements utilisables au quotidien seront installés à ce titre en complément des campagnes de prévention déjà menées.
- 950 000 € de glissements de crédits de paiements sont prévus, afin de prendre en compte le plus finement possible l'état d'avancement des opérations inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ces glissements concernent des décalages de facturation sur l'exercice suivant pour des opérations en cours, suite notamment aux phases de négociation dans le cadre des consultations (écoles Vieilles Perrières et Paul Bert, aménagements d'espaces à Planoise), ainsi que sur l'église Saint-Pierre du fait des délais liés au traitement du patrimoine historique.

Ces glissements de crédits ne représentent que 1,2 % des crédits d'investissement hors dette, ouverts sur l'exercice 2025.

Les crédits non consommés et n'ayant pas fait l'objet d'un engagement juridique, et donc ne pouvant faire l'objet réglementairement d'un engagement comptable et d'un report sur l'exercice suivant, seront réinscrits sur les opérations en fonction des besoins annuels de crédits de paiement calibrés au plus proche des calendriers des projets.

En outre, des redéploiements de crédits sont proposés entre chapitre, voire entre section, pour optimiser l'utilisation des crédits et éviter de recourir à des inscriptions supplémentaires.

Il est notamment prévu des redéploiements entre chapitres budgétaires pour apporter un soutien financier à la RAP La Rodia (44 845 €), pour des équipements de performance énergétique, proposé lors du présent Conseil Municipal, et pour les travaux à la Citadelle (100 K€).

➤ Les propositions en recettes réelles

Le volume des recettes représente 227 000 € et concerne, d'une part, l'encaissement de la subvention attendue en provenance de l'Etat au titre des aménagements sur le chenil du Fort de Bregille, et, d'autre part, l'encaissement de 150 000 € dans le cadre du remboursement de l'avance de trésorerie consentie à la Caisse des Ecoles.

3 - Les mouvements d'ordre

Pour mémoire : ces opérations équilibrées se traduisent par un mouvement simultané en dépenses et en recettes. Elles n'ont aucune incidence en termes de décaissements et d'encaissements.

➤ Les travaux en régie

Pour l'exercice 2025, les travaux en régie représentent 819 902 €.

Ils traduisent le rôle central du personnel municipal dans la réalisation des travaux d'investissement de la Ville, dont le temps de travail, les fournitures et matériaux sont imputés en fonctionnement.

L'état joint en annexe 2 donne le détail du montant global des travaux en régie de 2025.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, ces dépenses (personnel, matériel, fournitures...), mandatées dans un premier temps en fonctionnement, sont transférées et valorisées en investissement par Décision modificative via une opération d'ordre budgétaire.

➤ Les opérations patrimoniales

Suite au versement, en cours d'exercice, d'avances sur marchés de travaux et dans la mesure où le cumul des paiements atteint le seuil requis, il y a lieu de réintégrer en comptabilité patrimoniale le montant d'investissement des avances consenties par une opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section pour un montant de 66 635 €.

II. Les Budgets annexes

S'agissant du budget Forêts, cette Décision modificative permet d'intégrer 48 165 € de travaux en régie supplémentaires en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement, portant ainsi une réalisation globale sur l'exercice 2025 à 132 480 €.

La Décision modificative s'équilibre par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 48 165 €.

A la majorité des suffrages exprimés, 8 contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2025 par chapitre (annexe 1) et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint au rapport,
 - approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2025 (annexe 2),
 - autorise la constitution pour l'exercice 2025 d'une provision de droit commun à hauteur maximale de 100 000 € afin de couvrir la charge éventuelle liée au contentieux en cours sur le partage de la taxe d'aménagement entre Grand Besançon Métropole et les communes.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de procurations de vote : 14

Nombre de suffrages exprimés : 47

Date de convocation : 27 novembre 2025

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 39 Contre : 8 Abstentions*: 4

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Claudine CAULET
Adjointe



Anne VIGNOT